l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Sud-Est

Inflo Flash Prévention : Travaux en espaces confinés

Les membres du Comité technique régional du CTR n°2 ont souhaité attirer l'attention des entreprises du BTP (employeurs et salariés) sur les risques liés aux travaux en espaces confinés.
Ce flash reprend des éléments de la recommandation R447 «Prévention des Accidents lors de Travaux en espaces confinés» adoptée par le CTN C* et précise les autres ressources bibliographiques utiles.

* Comité Technique National du transport,de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication

01.
Caractérisation d'un Espace Confiné

Un espace confiné est un espace totalement ou partiellement fermé qui n'a pas été conçu et construit pour être occupé de façon permanente par des personnes mais qui, à l'occasion, peut être occupé temporairement pour l'exécution d'un travail.

C'est aussi un espace au sein duquel l'atmosphère peut présenter des risques pour la santé et la sécurité des personnes qui y pénètrent.

Risques induits par :

- la conception ou de l'emplacement de l'ouvrage
- l'insuffisance de ventilation naturelle
- des matières et substances ou des fluides qu'il contient
- des équipements qui y sont mis en œuvre
- la nature des travaux qui sont effectués

02.
Les principaux risques auxquels sont exposés les salariés

Les interventions en espaces confinés exposent potentiellement les salariés aux risques suivants :
(pour plus de détails voir R447 ou ED 6184)

Risques liés à l'atmosphère
+ Risque d'anoxie dû à une teneur en oxygène inférieure à 19%
+ Risque d'asphyxie et d'intoxication par accumulation de gaz ou vapeurs toxiques

Risques d'incendie et d'explosion

Risques de chutes de hauteur

Risques biologiques et bactériologiques

Risques de brûlures

Risques d'électrocution ou d'électrisation

Risques liés au manutentions manuelles

03.
Comment s'en protéger ?

Pour plus de détails, se référer aux références bibliographiques

- L'employeur formalise dans une **procédure** l'organisation des travaux réalisés en espaces confinés.

- Avant que des travailleurs ne s'introduisent dans un espace confiné, l'employeur doit s'assurer qu'une **évaluation adéquate des risques** propres à ces espaces a été menée par une personne compétente. Cette évaluation est **formalisée par écrit.**

- L'employeur ne doit affecter à des opérations en espaces confinés que du **personnel préalablement formé** à l'activité de travail et à la prévention des risques inhérents à cette activité.

- Former les travailleurs concernés selon le **dispositf CATEC®** : Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

- L'organisation du travail mise en place par l'employeur doit prévoir **l'instauration d'un permis de pénétrer** pour toute opération nécessitant une intervention humaine en espace confiné.

- **L'aération a été réalisée et les dispositifs de ventilation** ont été installés, mis en route et ont fonctionné pendant la durée prévue conformément à ce qui est précisé sur le permis de pénétrer.

- Les **contrôles d'atmosphère** ont été réalisés conformément aux préconisations du permis de pénétrer et n'ont pas mis en évidence d'atmosphère dangereuse.

- Prévoir les **EPI respiratoires** adaptés à l'évaluation des risques en complément des dispositifs de ventilation.

- Sécuriser les accès.

Bibliographie

- **R447 | CNAM –** Prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés
- **R472 | CNAM –** Dispositif de formation Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement - **CATEC**
- **Dossier «Espaces confinés» | INRS**
- **ED 6184 | INRS –** Les espaces confinés - Assurer la sécurité et la protection de la santé des personnels intervenants
- **ED 6026 | INRS –** Intervention en espaces confinés dans les ouvrages d'assainissements – Obligations de sécurité
- **ED 6106 | INRS –** Les appareils de protection respiratoire. Choix et utilisation
- **ED 894 | INRS –** La détection des gaz et vapeurs dans l'atmosphère des locaux de travail
- **ED 703 | INRS –** Ventilation des espaces confinés - Guide pratique de ventilation n° 8
- **Articles R4222-23 et R4222-24** du Code du travail - Travaux en espaces confinés

Inflo Flash Prévention :
Travaux en espaces confinés

Document conçu par le Comité Technique Régional N°2 de la Carsat Sud-Est